



Saison 2017 - Inscription au stage final + Examen MEF2

La Commission Nationale Apnée organise une session de Stage Final + Examen MEF2 :

- Base Fédérale de Niolon (UCPA Niolon - 18, chemin de la Batterie - 13740 Le Rove) du 28 octobre à 9H00 au 2 novembre à 15H00 (arrivée sur place possible la veille au soir sur demande)

Le montant de l'inscription est de 300€. Les frais de transport restent à la charge des candidats.

Conditions de candidature au stage final :

- Être titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- Être titulaire du MEF1 depuis au minimum 1 an.
- Être titulaire du permis côtier.
- Être en possession de la carte de RIFAA.
- Être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'apnée établi depuis moins de 1 an, et délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée.
- Suivre une formation de juge compétition apnée et participer à une compétition en tant que juge stagiaire ou compétiteur ou organisateur.
- Avoir suivi dans l'ordre chronologique les étapes du stage en situation en moins de 3 ans et pouvoir le justifier sur son carnet pédagogique.

Pré-inscription par mail à glenn.vitry@free.fr avant le **1 juillet 2017**.

Fiche d'inscription, chèque et copie des pages "MEF2" du livret péda à retourner avant le **15 aout 2017**.

La demande d'inscription est à adresser à :

Glenn Vitry
8, impasse de la rade
56260 LARMOR PLAGE
glenn.vitry@free.fr

FEUILLE A RETOURNER

FORMATION MEF2 APNEE

NOM :

Prénom :

E- Mail :

Téléphone :

Date de Naissance :

N° DE CLUB et NOM DE CLUB :

N° LICENCE :

Adresse complète :

Taille de T-Shirt :

Joindre :

Chèque de 300 € à l'ordre de « Commission Nationale Apnée -FFESSM»

Vous devrez apporter avec vous pour le stage final, les originaux de :

Licence FFESSM en cours de validité

Carte de MEF1 apnée

Carte RIFAA

Livret pédagogique complété par un IRA ou INA

Permis côtier

Certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'apnée établi depuis moins de 1 an, et délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S de médecine du sport (capacité ou DU), médecin hyperbare ou médecin de la plongée

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE